

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 20 DECEMBRE 2011

Présents : BERNOS, MINJUZAN, SEBAT, PAILLAS, LEES, IDOMENEE, CASABONNE, BEDECARRAX, Mme ANCHEN, Mme SAGE, TEULADE, GIMENEZ, IDOPE, SARASOLA, Mme JAUBERT-BATAILLE, VALIANI, Mme FABRE, BELLOT, CARSUZAA, GOUINEAU, LAURONCE, MENE-SAFRANE, LOUSTALET, UTHURRY, GAILLAT, GARROTE, BRUGIDOU, Mme GASTON, Mme BARBET, Mme YTHIER, Mme SALTHUN-LASSALLE, BAREILLE, Mme REGUEIRO, LABARTHE, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, TERUEL, Mme SEGAUD.

<u>Pouvoirs</u> :	Anne-Marie BARRERE	à	André BERNOS
	Marie ECHEPARE	à	Henri GIMENEZ
	Didier LOUSTAU	à	Jean-Michel IDOPE
	Aimé SOUMET	à	Jean-Louis VALIANI
	Jean-Pierre DOMECCQ	à	Jean-Etienne GAILLAT
	Dominique QUEHEILLE	à	Philippe GARROTE
	Jean-Marie GINIEIS	à	Anne BARBET
	Patrick MAILLET	à	Marie-Lyse GASTON

<u>Suppléants</u> :	Raymonde SOARES	suppléante de	Gérard URRUSTOY
	Jean LABORDE	suppléant de	Robert LABORDE-HONDET
	Henri LAGREULA	suppléant de	David LAMPLE
	Georgette SALHI	suppléante de	Véronique PEBEYRE

Excusés : Jean-Claude ELICHIRY, Gérard FRECHOU, Louis REY, Gérard LEPRETRE, Yves TOURAINE, Dolores CABELLO, Nicolas MALEIG, Fabien REICHERT, Gilles BITAILLOU, Martine MIRANDE.

RAPPORT N°111220-11-FIN

BUDGET ANNEXE DE L'OFFICE DU TOURISME - BUDGET PRIMITIF ANNEE 2012

M. LAURONCE indique que l'Office de Tourisme nous a proposé son projet de budget 2012.

Il appartient à notre assemblée, en vertu de l'article R 133-15 du Code du Tourisme, de se prononcer sur ce document, qui a été soumis à l'approbation de son Comité de Direction le 1^{er} décembre 2011.

Le projet de budget correspondant, joint en annexe, comprend 2 sections (fonctionnement et investissement), équilibrées en dépenses et recettes :

✓ Section Exploitation :	478 000.00 €
✓ Section Investissement :	2 908.00 €

La subvention d'équilibre est maintenue à hauteur de 390 000 €.

Ouï cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le Budget 2012 de l'Office de Tourisme arrêté aux chiffres précités
- **VOTE** la subvention d'équilibre qui sera inscrite au budget primitif 2012, section fonctionnement de la C.C.P.O.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 20 décembre 2011

Suivent les signatures

Le Président

Jean-Etienne GAILLAT